

Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 01 décembre 2017

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 01 décembre 2017 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<p>Demande de subvention européenne pour la mise en œuvre du programme Post-LIFE (Urban Light Plan) sur les communes d'Allonnes et de Mulsanne</p> <p>Demande de subvention européenne pour la mise en œuvre du programme Post-LIFE (Urban Light Plan) sur les communes d'Allonnes et de Mulsanne Dans la continuité du programme européen LIFE "Programme de gestion innovant et durable de l'éclairage public et de lutte contre la pollution lumineuse", Le Mans Métropole sollicite une subvention européenne FEDER de 214 000 € pour un montant d'opération éligible de 548 104,71 € HT.</p>	Adopte à l'unanimité	01/12/2017
2	<p>Demande de subvention européenne pour la rénovation énergétique de l'école maternelle et du restaurant scolaire Jean Vilar</p> <p>Demande de subvention européenne (FEDER) pour la rénovation énergétique de l'école maternelle et du restaurant scolaire Jean Vilar. Dans le cadre de la rénovation pluriannuelle énergétique de l'école et du restaurant scolaire Jean Vilar, Le Mans Métropole sollicite une subvention européenne FEDER de 156 715 € pour un montant d'opération éligible de 522 383,49 €.</p>	Adopte à l'unanimité	01/12/2017
3	<p>Archives du Mans - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet d'archivage électronique - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles</p> <p>Dans le cadre du projet d'archivage électronique, le service des Archives a sollicité auprès de la DRAC une subvention pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</p>	Adopte à l'unanimité	01/12/2017
4	<p>Fonds régional d'études stratégiques (FRES) - Demande de prorogation par avenant de deux conventions attributives d'une subvention régionale</p> <p>Demande de prorogation par avenant de deux conventions attributives d'une subvention régionale au titre du Fonds régional d'études stratégiques (FRES) Par conventions signées par la Région et Le Mans Métropole le 13 juillet 2015, deux subventions régionales de 135 000 € et de 52 500 € ont été attribuées à Le Mans Métropole au titre du FRES respectivement pour la réalisation "d'études sur les déplacements, les mobilités et sur la morphologie urbaine", ainsi que d'une "étude stratégique patrimoine". Dans ce cadre, Le Mans Métropole sollicite un avenant à ces deux conventions régionales pour prolonger d'une année la période d'éligibilité des dépenses d'études, soit jusqu'au 13 juillet 2019.</p>	Adopte à l'unanimité	01/12/2017
5	<p>Le Mans - Résidence "La Citadelle". Travaux de construction en VEFA - Emprunts de 760 024,55 €, 415 641,04 €, 430 832,70 €, et de 160 311,38 €- Le Mans Métropole Habitat - Garantie de Le Mans Métropole.</p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100% à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt composé de quatre lignes de prêt d'un montant total de 1 766 809,67 € concernant l'acquisition en VEFA de 21 logements situés "Résidence La Citadelle" rue de la Presche au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	01/12/2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
6	<p>Ruaudin - Opération "Les Jardins de la Bouchardière". Travaux de construction en VEFA - Emprunts de 552 243,91 € 309 601,04 € 253 750,27 € et de 94 397,02 € - Le Mans Métropole Habitat - Garantie de Le Mans Métropole.</p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100% à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt composé de quatre lignes de prêt d'un montant total de 1 209 992,24 € concernant l'acquisition en VEFA de 14 logements situés "Les Jardins de la Bouchardière" 3 rue Principale à Ruaudin.</p>	Adopte à l'unanimité	01/12/2017
7	<p>Le Mans - Groupe Vauguyon 3 Courbet - Amélioration de 60 logements collectifs - Emprunts de 143 700 € et 721 700 € - Société Anonyme des Marchés de l'Ouest (SAMO) - Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %.</p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 % à la Société Anonyme des Marchés de l'Ouest (SAMO) pour un emprunt constitué de deux lignes de prêt d'un montant total de 865 400 € concernant des travaux d'amélioration de 60 logements du groupe Vauguyon 3 Courbet au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	01/12/2017
8	<p>Le Mans - Rue Colin Thomas. Opération d'acquisition amélioration - Emprunts de 172 619 €, 66 858 €, 75 921 € et 35 005 € - Société Anonyme Mancelle d'Habitation - Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50%.</p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour un emprunt constitué de quatre lignes de prêt d'un montant total de 350 403 € concernant une opération d'acquisition amélioration de 3 logements situés 43, 47 et 49 rue Colin Thomas au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	01/12/2017
9	<p>Le Mans - Groupe Jankowski. Travaux d'amélioration - Emprunt de 222 415 € - Le Mans Métropole Habitat. Garantie de Le Mans Métropole.</p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt de 222 415 € dans le cadre d'une opération de travaux d'amélioration concernant 27 logements du Groupe Jankowski au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	01/12/2017
10	<p>Le Mans - Groupe Bellevue. Travaux d'amélioration - Emprunt de 186 407 € - Le Mans Métropole Habitat. Garantie de Le Mans Métropole.</p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt de 186 407 € dans le cadre d'une opération de travaux d'amélioration concernant 69 logements du Groupe Bellevue au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	01/12/2017
11	<p>Le Mans - Groupe Croix de Pierre. Travaux d'amélioration - Emprunt de 33 965 € - Le Mans Métropole Habitat. Garantie de Le Mans Métropole.</p> <p>Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt de 33 965 € dans le cadre d'une opération de travaux d'amélioration concernant 99 logements du Groupe Croix de Pierre situés rue Maurice Loutreuil et rue de Bellevue au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
12	<p>Le Mans - Groupe Maroc (21 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés à la réalisation d'économies de charges et d'adaptation au handicap d'un programme propriété de MANCELLE D'HABITATION - Secteur Diffus - Exercice 2017</p> <p>Une aide de 67 059 € est accordée à Mancelle d'Habitation dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies d'énergies et d'adaptation au handicap dans les logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
13	<p>Le Mans - Divers Groupes - Participation de Le Mans Métropole à des travaux destinés à la réalisation d'économies de charges et de sécurisation de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2017</p> <p>Une aide de 306 532,75 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière de réalisation d'économies de charges et de sécurisation de logements.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
14	<p>Le Mans - Groupe Saint-Victeur (130 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés à la réalisation d'économies de charges et à l'adaptation au handicap dans un groupe propriété de la SAMO - Secteur Diffus - Exercice 2017</p> <p>Une aide de 50 184,32 € est accordée à la SAMO dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies de charges et d'adaptation au handicap dans les logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
15	<p>Allonnes - La Croix Georgette - SARTHE HABITAT - Construction en secteur Diffus - 2 PLUS et 2 PLAI - Exercice 2017</p> <p>Des aides de 10 000 € de l'Etat et de 20 000 € de Le Mans Métropole sont accordées dans le cadre de la programmation 2017 des aides à la pierre.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
16	<p>Saint-Georges du Bois - Rue Saint Bartholoma - SARTHE HABITAT - Construction en secteur Diffus - 8 PLUS et 4 PLAI - Exercice 2017</p> <p>Des aides de 25 000 € de l'Etat et de 58 000 € de Le Mans Métropole sont accordées dans le cadre de la programmation 2017 des aides à la pierre.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
17	<p>Yvré-L'Evêque - Aménagement centre bourg - Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2016</p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2016 de l'aménagement du centre bourg à Yvré-L'Evêque. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 788 221,38 € L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 255 523,74 € dont 162 000 € ont déjà été versés.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
18	<p>Rouillon - ZAC de la Mussotrie - Compte rendu annuel du Concédant - Situation financière au 31 décembre 2016</p> <p>La délibération vise à approuver le Compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC de la Mussotrie à Rouillon faisant apparaître un montant prévisionnel de dépenses de 4 808 549 € et un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 35 953 €.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
19	<p>La Chapelle Saint-Aubin - ZAC Cœur de Vie II - Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2016</p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2016 de la ZAC Cœur de Vie II à la Chapelle Saint Aubin. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 6 641 460 € L'apport financier de Le Mans Métropole est de 420 000 € et a été intégralement versé. L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 436 863 €.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
20	<p>Le Mans - ZAC rue Nationale - Remise d'ouvrages des espaces verts (aménagement paysagers - mobilier urbain) - Tranche 2 Ilot 5</p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages constatant le transfert des espaces verts (aménagement paysagers - mobilier urbain) de Cénovia à la Ville du Mans</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
21	<p>Mulsanne - ZAC de Bellevue - Remise d'ouvrage des réseaux d'éclairage public (tranches 1, 2, 3, 4 et rue du Stade)</p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage constatant le transfert des réseaux d'éclairage public à Le Mans Métropole.</p>	Retiré de l'ordre du jour	
22	<p>Mulsanne - ZAC de Bellevue - Remise d'ouvrage des réseaux d'éclairage public (tranches 1, 2, 3, 4 et rue du Stade)</p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage constatant le transfert des réseaux d'éclairage public à Le Mans Métropole</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
23	<p>Le Mans - La Grande Lande - Acquisition à Monsieur et Madame BRAHMI</p> <p>LMM se rend acquéreur d'un terrain cadastré PT n° 96 d'une superficie de 434 m² situé au lieu dit LA GRANDE LANDE au Mans, dans le périmètre d'étude de LA GRANDE SAPINIERE, auprès de M et Mme BRAHMI, pour un montant de 3 038 €.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
24	<p>Le Mans - Rue des Azalées - Acquisition auprès de l'Association Syndicale "Le Clos des Jardiniers"</p> <p>LMM doit acquérir la rue des Azalées au Mans, cadastrée section LP n° 393 d'une superficie de 1 245 m², auprès de l'Association Syndicale Le Clos des Jardiniers, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
25	<p>Le Mans - Impasse du Bourg Belé - Acquisition auprès des conjoints NOVAK/DION/MORANDCEY/GALLOT-LAVALLEE</p> <p>LMM doit se rendre acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée section DE 248 pour une superficie d'environ 9 m² auprès de Mrs NOVAK et Mmes DION, MORANDCEY, GALLOT-LAVALLEE afin de l'intégrer impasse du Bourg Belé au Domaine Public communautaire, pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
26	<p>Allonnes - Aménagement de la rue Claude Debussy - Acquisition à Sarthe Habitat</p> <p>LMM doit acquérir une partie des parcelles sections BD n° 5, 8 et 53 pour des superficies d'environ 102 m², 95 m² et 285 m² auprès de Sarthe Habitat, situées rue Claude Debussy à Allonnes, afin d'aménager des places de parking, pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
27	<p>Allonnes - Secteur Gounod/Romarins, Bleuets/Coquelicots et Moulin de Chaoué - Acquisition à la commune d'Allonnes</p> <p>LMM doit acquérir la parcelle section BD n° 48 pour une superficie de 462 m² et une partie des parcelles sections BD n° 67 et BC n° 245 pour des superficies respectives d'environ 575 m² et 175 m², auprès de la commune d'Allonnes afin de régulariser les limites foncières, pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
28	<p>Allonnes - Secteur Gounod/Romarins, Bleuets/Coquelicots et Moulin de Chaoué - Acquisition au Département de la Sarthe LMM doit acquérir les parcelles section BD n° 129-130 et 131 pour une superficie totale de 2 331 m² auprès du Département de la Sarthe afin de régulariser les imites foncières pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
29	<p>Allonnes - ZAC du Monné - Acquisition à CENOVIA LMM se rend acquéreur auprès de CENOVIA de la parcelle section BL n° 127 pour une superficie de 246 m² ZAC du Monné à Allonnes, afin de réaliser l'extension de la plateforme de compostage, pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	04/12/2017
30	<p>Coulaines - Aménagement de la rue Jean Cocteau - Acquisition à Madame CORDEAU Afin d'aménager des places de stationnement, Le Mans Métropole doit acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AO n° 203, située rue Jean Cocteau à Coulaines pour une superficie d'environ 135 m², auprès de Madame CORDEAU pour une indemnité de 5 400 €</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
31	<p>Coulaines - Aménagement du giratoire Cocteau/Saint Nicolas - Acquisition à la commune de Coulaines LMM doit acquérir auprès de la commune de Coulaines pour l'aménagement d'un giratoire, les parcelles cadastrées section AO n° 578 et 579, situées rue Jean Cocteau, pour une superficie de 308 m² pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
32	<p>Coulaines - Aménagement du giratoire Cocteau/Saint Nicolas - Acquisition au Département de la Sarthe LMM doit acquérir auprès du Département de la Sarthe pour l'aménagement d'un giratoire, une partie de la parcelle cadastrée section AO n° 575 située rue Jean Cocteau pour une superficie d'environ 2 000 m² pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
33	<p>Coulaines - Cour des Trois Vallées - Acquisition auprès de l'Association Syndicale Libre du Lotissement résidence des Trois Vallées LMM doit acquérir la cour des Trois Vallées à Coulaines pour partie, cadastrée section AI n°67 d'une superficie de 290 m² auprès de l'Association Syndicale Libre du lotissement résidence des Trois Vallée, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
34	<p>Boulevard Nature - Arnage - Acquisition HOUYEL/HEURTELOUP Afin d'aménager le Boulevard Nature, LMM se rend acquéreur d'une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée AE n° 46 située 140 avenue Nationale sur la commune d'Arnage, d'une superficie de 110 m², auprès de M HOUYEL et Mme HEURTELOUP, pour un montant de 1 100 €.</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
35	<p>Boulevard Nature - Arnage - Acquisition GALLAIS-DUTILLOY Le Mans Métropole se rend acquéreur d'une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée AE 58 située 128 avenue Nationale sur la commune d'Arnage d'une superficie de 91 m² auprès de Monsieur GALLAIS et de Madame DUTILLOY, afin d'aménager le Boulevard Nature, pour un montant de 910 €.</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
36	<p>Boulevard Nature - Arnage - Acquisition CLEMENT Le Mans Métropole se rend acquéreur d'une bande de terrain, issue de la parcelle AE n° 1 119 située 138 avenue Nationale sur la commune d'Arnage, d'une superficie de 48 m², auprès de Monsieur et Madame CLEMENT, afin d'aménager le Boulevard Nature pour un montant total de 480 €.</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
37	<p>Champagné - voies du lotissement Le Vaudrou - acquisition auprès de la société SOFIAL Le Mans Métropole doit acquérir les voiries et les bassins de rétention du lotissement Le Vaudrou à Champagné, cadastrés section B n° 1367-1143-1145-1353-1370-1377-1382-1391-1352-1357 d'une superficie de 15 153 m², auprès de la SOFIAL, afin de les intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
38	<p>Sargé-Lès-Le Mans - Rues des Poiriers, des Pruniers, des Pêchers - Acquisition auprès de l'Association Syndicale "Le Clos Sainte-Anne" LMM doit acquérir auprès de l'Association Syndicale Le Clos Saint-Anne, les rues des Poiriers, Pruniers et Pêchers à Sargé Lès Le Mans, cadastrées section AC n° 343-344-346-347-348-349-350-351-352-353 et 354 d'une superficie de 5 940 m² afin de les l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
39	<p>Le Mans - Opération Sablons/Gazonfier - Copropriété Churchill - Rétrocession des 11 places de stationnement propriété de CENOVIA LMM doit acquérir 11 places de stationnement situées dans la copropriété Churchill au Mans, cadastrée section ER 189 et correspondant au lots n° 10 à 20, auprès de CENOVIA, dans le cadre de la clôture de l'opération d'aménagement Sablons/Gazonfier pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
40	<p>Le Mans - 127 rue Henri Barbusse - Cession terrain au profit de Monsieur et Madame CANTO Le Mans Métropole cède les parcelles cadastrées section IK n° 212 et 648, situées 127 rue Henri Barbusse au Mans, d'une superficie de 359 m², à Monsieur et Madame CANTO, domiciliés 125 rue Henri Barbusse afin de régulariser l'occupation de ce terrain pour une indemnité de 7 180 €. Une servitude d'accès au réseau d'eaux usées présent sur ces parcelles est établie au profit de Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
41	<p>Mulsanne - ZA Le Sablon - Cession à HIF (Holding Imprimerie Fouquet) LMM cède le terrain cadastré section AH 346 d'une superficie de 4 760 m², situé dans la zone du Sablon à Mulsanne, à la Holding Imprimerie Fouquet, pour un montant de 176 342 €HT.</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
42	<p>La Milesse - Lotissement de la Tremblaie - Cession à la SARL AEC Réalisation LMM cède pour partie, à la société AEC Réalisation un terrain de 3 469 m² environ, constituant le lot n°10 du lotissement de la Tremblaie sur la commune de la Milesse, cadastré ZV n°116 p pour un prix de 19 €HT du m² soit 65 911 €HT.</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
43	<p>Le Mans - Avenue Bollée - Servitude au profit d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) Afin de procéder à l'implantation de deux canalisations souterraines, LMM accepte de constituer une servitude de passage et d'entretien au profit d'ERDF pour toute la durée d'existence de l'ouvrage sur la parcelle DY n° 239 située 176 avenue Bollée au Mans, sur une largeur de 3m et une longueur de 8m.</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
44	<p>Le Mans - 87 rue Cavaignac au Mans - Servitude au profit d'ENEDIS Afin de procéder à l'implantation à demeure d'un coffret en façade ainsi que ses accessoires, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage sur la parcelle DX n°116 située 87 rue Cavaignac au Mans. Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
45	<p>CITEO : Contrats pour l'Action et la Performance 2022 Emballages ménagers - Barème F et pour les papiers graphiques (2018 - 2022) La société CITEO (ECO-EMBALLAGES et ECOFOLIO) propose 2 nouveaux contrats pour 2018 - 2022 pour apporter son soutien financier à la Collectivité dans le cadre PO pour le recyclage des emballages ménagers et pour les papiers graphiques.</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
46	<p>Mise à disposition de conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers Le Mans souhaite équiper l'ensemble des immeubles et résidences de conteneurs enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers.</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017
47	<p>Dématérialisation des pièces de marchés publics - Conventions avec le Conseil Départemental de la Sarthe Les conventions de mise à disposition gratuite des outils de dématérialisation avec le Conseil Départemental de la Sarthe arrivent à échéance le 31 décembre 2017.</p>	Adopte à l'unanimité	05/12/2017